

l'autre parti avait commis des illégalités au cours de cette élection. Je n'avais pas, non plus qu'aucun député de la gauche, pris à partie d'autres personnes que les fonctionnaires de l'Etat. Pour des raisons que je ne saurais comprendre, mon honorable ami a jugé à propos de s'en prendre à des personnes en dehors du service civil, dont les appoinements n'étaient pas en jeu et qui avaient, autant que mon honorable ami lui-même, le droit de se rendre dans ce comté et de prendre part à la lutte électorale.

Dans ces circonstances, il n'y a pas lieu de m'arrêter plus longtemps au discours de mon honorable ami, si ce n'est pour dire que les personnes que j'ai mentionnées peuvent à bon droit traiter avec mépris les censures de mon honorable ami en ce qui a trait à leur conduite pendant cette élection. Je ne crains pas de dire que chacun d'eux a fourni une carrière aussi honorable et jouit parmi son entourage d'une réputation aussi enviable que la carrière et la réputation de mon honorable ami lui-même. Et, en faisant cette déclaration, je n'entends aucunement dénigrer l'honorable député.

M. ARMSTRONG : Avant l'adoption de ce décret, je désire, vu l'absence du représentant du Cap-Breton (M. Kendall), poser une question au ministre des Chemins de fer et Canaux. L'honorable député a tenu le langage suivant cet après-midi : Nous aurions pu user de rigueur envers ceux qui ont accordé leurs suffrages aux adversaires du gouvernement. Dois-je comprendre par là que les députés des comtés riverains de l'Intercolonial sont les dispensateurs des faveurs ministérielles ? L'Intercolonial est une voie ferrée nationale et je crois que les représentants d'Ontario doivent avoir, comme les députés des comtés riverains, voix au chapitre quand il s'agit du choix des employés. Personne d'entre nous, j'en suis certain, ne désire introduire la politique dans l'administration de ce chemin ; or, le meilleur moyen d'amener un pareil résultat, c'est de permettre aux députés de dicter leurs volontés au conseil d'administration quant au choix des employés.

L'honorable M. EMMERSON : Il m'est impossible d'instruire mon honorable ami sur la portée des paroles d'un autre député. Lorsqu'il me demandera quel sens il doit attribuer au langage que je tiendrai, je serai bien aise de le renseigner. Il est vraiment amusant de l'entendre parler de la sorte. Il est évidemment un député de fraîche date, puisqu'il ignore la manière dont le gouvernement distribue ses faveurs dans l'administration des chemins de fer nationaux ou de tout autre service.

M. ARMSTRONG : Vous approuvez cette dispensation des faveurs ministérielles ?

L'honorable M. EMMERSON : Je l'aprouve. Je n'en fais pas mystère.

M. SPROULE : Cette prétention que personne ne devrait avoir la haute main sur le choix des employés de l'Intercolonial est très plausible.

L'honorable M. EMMERSON : Il est regrettable qu'on n'y ait pas songé il y a trente ans !

M. SPROULE : Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le ministre a recours à l'argument suranné : Vous en avez fait autant, comme si c'était une réponse suffisante. Ce qui était répréhensible de la part de ses adversaires l'est également de sa part. Ses amis, pendant leur séjour dans l'opposition, déclaraient que cette pratique était blâmable, inconvenante, dangereuse et qu'il serait impossible de bien administrer les affaires du réseau tant qu'elle prévaudrait. Aujourd'hui qu'il est au pouvoir avec ses amis, pourquoi ne tente-t-il pas de prouver qu'il était sincère, en suivant une ligne de conduite sûre ? Est-il trop tard ? Le pays a les yeux fixés sur lui.

L'honorable M. EMMERSON : Aujourd'hui les usages constitutionnels ne me permettraient pas d'agir différemment.

M. SPROULE : Un ministre de la Couronne a-t-il tellement peu d'énergie qu'il ne peut pas promettre de ne plus tolérer une pratique répréhensible ? Dans ce cas, il n'est pas à sa place. Il est indigne d'occuper son poste et le gouvernement ne mérite pas d'être au timon des affaires. A titre de ministre de la Couronne, il devrait avoir le courage d'imposer ses principes et sa politique. S'il ne peut pas assumer cette responsabilité, c'est qu'il n'est pas à la hauteur de sa tâche. L'attention du public est éveillée et la population l'approuverait d'entrer dans la voie que je lui indique. Sous sa direction, le chemin de fer national devrait être géré conformément aux principes d'affaires qui président à l'administration des autres voies ferrées. On pourrait alors espérer voir les opérations de l'Intercolonial se solder par un excédent plutôt que par les déficits qui s'accumulent d'année en année.

M. R. L. BORDEN : Je ne comprends pas l'attitude du ministre des Chemins de fer et Canaux. J'ai cru l'entendre déclarer cet après-midi que les employés étaient nommés à la recommandation du conseil d'administration.

L'honorable M. EMMERSON : Si c'est là ce que mon honorable ami a compris, il a pris mes paroles de travers.

M. R. L. BORDEN : Qu'a dit l'honorable ministre ?

L'honorable M. EMMERSON : Que nous n'imposons pas aux administrateurs de l'Intercolonial des employés dont ils n'avaient que faire.